

## PROGRAMMATION ÉTÉ 2021

Mise à jour : 8 juillet 2021

### ACTIVITÉS DE LOISIRS DE SOIR

Activité	Clientèle visée	Date	Informations	Coût
<b>CLUB SOCIAL</b>  <b>Nouveau !</b>	TSA et /ou DIL De 14 ans et +	<b>Tous les jeudis</b> <b>18 h 30 à 20 h 30</b>  <b>Disponibilités : 20</b> <b>places</b>	<p>Cette activité a lieu tous les jeudis tout au long de l'année.</p> <p>Le Club réunit de jeunes adultes qui se rencontrent pour socialiser et briser l'isolement. Des sorties dans la communauté sont organisées tous les mois avec les participants.</p> <p>Au programme : échanges et discussions, jeux de consoles, jeux de société, films et une à deux sorties ou marches dans le quartier par mois.</p> <p>Le coût inclut une collation et des breuvages, ainsi que le coût des sorties dans la communauté. Exemple de sorties : au Amadéka Évasion, Motion Parc Évolutif, Restaurant, Quillorama, Dooly's, Chocolat Favoris, etc.</p>	50\$ par mois

### ACTIVITÉS ET SERVICES DE JOUR

Activité	Clientèle visée	Date	Informations	Coût
<b>Camps de</b> <b>jour d'été</b>	DI et/ou TSA De 6 à 21 ans	<b>Du 28 juin au 13</b> <b>août 2021</b> <b>9h à 16h</b>	<p>Les camps de jour sont offerts <b>de 9h à 16h</b> pendant <b>7 semaines</b>. Ils débutent le 28 juin et se terminent le 13 août 2021. Un <b>service de surveillance est disponible avant et après les camps</b> de 7h à 17h30 au coût de 5\$ par jour (2,50\$ le matin et 2,50\$ le soir).</p> <p><b>Les coûts d'inscription incluent la crème solaire ainsi que toutes les sorties organisées au courant des semaines.</b></p> <p>Les camps ont des lieux dans les locaux chaleureux de l'AGDIA, qui sont <b>climatisés</b>, équipés et adaptés pour les besoins particuliers des participants. Les participants vont jouer dehors et font des <b>activités physiques tous les jours</b> incluant des sorties au parc et de la baignade à la piscine municipale,. Ils font aussi des arts plastiques, des jeux de tables, des jeux de société, des jeux sur la Wii, tablettes et ordinateurs, des jeux d'eau, des courses à obstacles, des sports adaptés, etc.</p> <p>Composés en <b>petits groupes de 2 à 7 jeunes</b> âgés de 6 à 22 ans, nos camps sont animés par nos <b>éducateurs formés</b>, jumelés à une</p>	25\$/jour

Activité	Clientèle visée	Date	Informations	Coût
			<p>cohorte d'étudiants majoritairement aux études en éducation spécialisée. Une formation maison de deux semaines portant sur la santé et la sécurité, l'animation, la communication, les spécificités de la déficience intellectuelle et de l'autisme, etc. est offerte à toute l'équipe d'éducateurs étudiants juste avant le début des camps.</p> <p>Une sortie spéciale est organisée toutes les semaines, telles des visites à la ferme, au centre équestre ou au verger, des baignades aux plages municipales ou Campings environnants, à l'Aqua-Parc St-Pie, et des sorties au Récréofun, au Mini-Putt, au Gymnase Les Hirondelles, au Fort Débrouillard, etc.</p> <p>Les enfants doivent <b>apporter un lunch</b> (froid autant que possible ou dans des thermos afin de permettre aux groupes d'aller faire des pique-nique aux parcs quand la température s'y prête). <b>IMPORTANT : LES DÎNERS NE DOIVENT CONTENIR AUCUN POISSON, FRUITS DE MER, ARACHIDES OU PRODUITS AVEC ARACHIDES.</b></p> <p><b>Un reçu pour crédit d'impôt remboursable vous sera remis avant le 28 février de chaque année.</b></p> <p>Les services sont payables au moins une semaine à l'avance, donc aucun remboursement pour les absences, sauf celles annulées au moins une semaine à l'avance.</p> <p>Ce service est financé en partie par le ministère de la Famille du gouvernement du Québec, selon le Programme de soutien financier aux services de surveillance d'élèves âgés de 12 à 21 ans ainsi que le Programme de soutien aux projets de garde pendant la relâche scolaire et période estivale 2021.</p>	
<i>Centre de jour</i>	DI et/ou TSA De 6 à 99 ans	<b>Du lundi au vendredi 9 h à 16 h</b>  Ouvert tout au long de l'année, sauf pendant les 2 semaines à Noël  Service de garde disponible de 7 h à 9 h et de 16 h à 17 h 30.	<p>Activités offertes : ateliers d'arts, jeux de table, marches journalières dans le quartier, jeux de société, jeux sur ordinateur et tablette, jardinage, etc.</p> <p>Les participants sont libres de choisir selon leurs intérêts et leurs capacités en tout temps.</p> <p>Veillez prendre note que le service de repas ne reprendra pas avant septembre 2021; nous vous tiendrons informés en temps et lieu lorsque nous pourrons offrir à nouveau les repas. En attendant, veuillez <b>prévoir un lunch froid</b> aussi souvent que possible, afin de réduire l'achalandage aux micro-ondes, <b>aucun poisson ni crustacé</b> (car nous avons des membres sérieusement allergiques à ces aliments), deux (2) collations par jour, une gourde d'eau et un "icepack" dans la boîte à lunch.</p> <p>Prévoir des chaussures et des vêtements de rechange, le tout identifié au nom du participant et des vêtements adéquats pour les marches dans le quartier.</p>	26 \$ par jour

Activité	Clientèle visée	Date	Informations	Coût
<i>Service de surveillance avant et après l'école</i>	DI et/ou TSA De 12 à 21 ans	<b>Du lundi au vendredi</b> <b>Tous les jours d'école</b> <b>De 7 h à 17 h 30</b>	<p>Service de surveillance avant et après l'école dans les locaux de l'AGDIA. Pour ceux qui bénéficient déjà des berlines de la commission scolaire, celles-ci viennent chercher les enfants le matin pour les amener à l'école, puis les ramènent le soir après l'école. Les parents viennent donc porter les enfants le matin et reviennent les chercher le soir à l'AGDIA.</p> <p>Ce service est payable sur présences réservées (donc payable même si absent, sauf si vous nous avez avisés de l'absence au moins une semaine à l'avance) et peut être payé à la semaine ou au mois. Une collation est incluse en après-midi.</p> <p>Les activités proposées aux enfants sont jeux de société, des jeux de table, des promenades au parc, des jeux extérieurs et des sports adaptés, du dessin, de la peinture à l'eau ou des bricolages divers ainsi que des jeux sur tablette et ordinateur, entres autres.</p> <p>Un reçu pour crédit d'impôt remboursable vous sera remis avant le 28 février de chaque année. Ce service est financé en partie par le ministre du Ministère de la Famille du gouvernement du Québec, selon le Programme de soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans.</p>	4,50 \$ le matin Et 4,50 \$ l'après-midi
<i>Journées pédagogiques</i>	DI et/ou TSA De 6 à 21 ans	<b>De 9 h à 16 h</b> <b>17 jours au courant de l'année scolaire</b>  Service de garde disponible de 7 h à 9 h et de 16 h à 17 h 30	<p>Les activités proposées aux enfants sont jeux de société, des jeux de table, des promenades au parc, des jeux extérieurs et des sports adaptés, du dessin, de la peinture à l'eau ou des bricolages divers ainsi que des jeux sur tablette et ordinateur, entres autres.</p> <p>Des sorties peuvent être organisées (glissade, piscine, CINLB, etc.). Vous serez informés afin de prévoir les vêtements adéquats, le maillot, les serviettes et le « booster » au besoin.</p> <p>Ce service est payable sur présences réservées (donc payable même si absent, sauf si vous nous avez avisés de l'absence au moins une semaine à l'avance) et peut être payé à la semaine ou au mois. Une collation est incluse en après-midi.</p> <p>Veillez prévoir un <b>lunch froid</b> aussi souvent que possible, afin de réduire l'achalandage aux micro-ondes, <b>aucun poisson ni crustacé</b> (nous avons des membres sérieusement allergiques à ces aliments), deux (2) collations par jour, une gourde d'eau et un "icepack" dans la boîte à lunch.</p> <p>Prévoir des chaussures et des vêtements de rechange, le tout identifié au nom du participant.</p> <p>Un reçu pour crédit d'impôt remboursable vous sera remis avant le 28 février de chaque année. Ce service est financé en partie par le ministre du Ministère de la Famille du gouvernement du Québec, selon le Programme de soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans.</p>	20 \$ / jour

Activité	Clientèle visée	Date	Informations	Coût
<i>Répit parental</i>	Enfants et jeunes adultes vivants avec une DI et/ou un TSA	<b>Du lundi au vendredi</b> <b>De 9 h à 20 h 30</b> Tout au long de l'année  Ouvert tout au long de l'année, sauf pendant les 2 semaines à Noël	Un service de garde spécialisé vous est offert afin de vous permettre de prendre du temps pour vous, de participer à une activité, de pratiquer un sport, de participer aux cafés ou aux dîners rencontres de l'AGDIA ou autres.  Ce service est payable sur présences réservées (donc payable même si absent, sauf si vous nous avez avisés de l'absence au moins une semaine à l'avance) et peut être payé à la semaine ou au mois.  Veuillez prendre note que le service de repas ne reprendra pas avant septembre 2021; nous vous tiendrons informés en temps et lieu lorsque nous pourrons offrir à nouveau les repas. En attendant, veuillez <b>prévoir un lunch</b> froid aussi souvent que possible, afin de réduire l'achalandage aux micro-ondes, <b>aucun poisson ni crustacé</b> (car nous avons des membres sérieusement allergiques à ces aliments), deux (2) collations par jour, une gourde d'eau et un "icepack" dans la boîte à lunch.	15 \$ par bloc de 3 heures
<b>PASTEL -</b> <b>Programme</b> <b>Autonomie</b> <b>Socialisation</b> <b>Travail</b> <b>Entraînement</b> <b>Loisir</b>	Adultes vivants avec une DI et/ou un TSA	<b>Du lundi au vendredi</b> <b>De 9 h à 16 h</b> <b>Temps partiel ou temps plein</b>  Tout au long de l'année sauf pendant les 2 semaines à Noël  Service de garde disponible de 7 h à 9 h et de 16 h à 17 h 30	Le projet PASTEL est un Programme de formations et d'ateliers dont l'objectif est d'offrir aux participants une vie active à leur plein potentiel, la fierté de travailler et le sentiment d'avoir leur place dans notre société.  Des <b>formations</b> sont offertes pour développer l'autonomie ainsi que des habiletés sociales ou aptitudes gagnantes au travail, telles qu'apprendre à faire des demandes, suivre les consignes, être tolérant, utiliser des marques de politesse, respecter l'espace des autres, rendre service, etc.  Des <b>ateliers de travail</b> sont mis en place afin d'enseigner des techniques de travail, telles qu'organiser son environnement pour être confortable et sécuritaire, travailler proprement et méthodiquement, minimiser le bruit, reconnaître le rôle de chaque personne dans une équipe de travail, etc.  Des activités de <b>mise en forme</b> sont intégrées dans le programme afin d'inculquer de saines habitudes de vie et afin d'améliorer l'endurance à travailler pendant un certain nombre de temps continu. Par exemple, les participants sont encouragés à faire des marches, de la course, du patinage, de la glissade, de la baignade, de l'entraînement de parcours sur modules de type Ninja Warrior, du trampoline et des sports adaptés tel le hockey, soccer, etc.  Toute une gamme de <b>loisirs</b> est également offerte afin de favoriser la socialisation et de prendre part à une vie stimulante tels que des jeux de société, de la danse, des ateliers d'arts plastiques, une troupe de théâtre, une chorale, des ateliers culinaires, entres autres.  Un suivi personnalisé de la formation de chaque participant est assuré par une équipe d'éducateurs formés afin de stimuler	0 \$, 6 \$ ou 12 \$ par jour selon le niveau d'autonomie du participant  (0 \$ pour les participants ayant une grande autonomie et la capacité de travailler aux ateliers plus de 5 heures par jour ;  6 \$ pour les participants ayant une bonne autonomie et la capacité de travailler plus de 3 heures par jour ;  Et 12 \$ pour tout participant autonome ou pas, capable de travailler au moins 1,5 heures par jour.)

Activité	Clientèle visée	Date	Informations	Coût
			<p>l'estime de soi, assurer le succès dans l'acquisition de nouvelles compétences, et pour planifier avec nos partenaires leur parcours vers des plateaux de travail dans des entreprises, lorsque possible et souhaité par le participant. Il est cependant possible de demeurer dans le programme PASTEL à long terme pour ceux qui n'ont pas le désir ou la capacité d'aller travailler en entreprise.</p> <p><b>*Inclut un accès gratuit à des activités de loisirs et de mise en forme à tous les jours pour tous. Aussi, un crédit de 5\$ pour chaque journée de 3 heures et plus travaillée, sera offerte aux participants ayant une grande autonomie et applicable aux activités de soirs et aux quilles à l'AGDIA.</b></p>	
<b>APE – Ateliers préparatoires à l'emploi</b>	Jeunes adultes vivant avec une DI et/ou un TSA De 15 à 30 ans	<b>Du lundi au vendredi</b>  <b>De 9h à 16h</b> <b>Temps partiel ou temps plein</b>  Tout au long de l'année, sauf pendant les 2 semaines à Noël	<p>Programme de formations et d'ateliers préparatoires à l'emploi, accompagné d'un programme de mises en forme adaptées pour améliorer l'endurance et la capacité physique nécessaire pour garder un emploi.</p> <p>S'adresse à des personnes vivant avec des contraintes à l'emploi dont l'objectif du programme est d'enseigner les compétences et aptitudes gagnantes au travail, ainsi que trouver un emploi et s'y maintenir. La formation dure de quatre à dix-huit mois et se termine par un stage de quatre à huit semaines en entreprise.</p> <p>Le programme est offert en partenariat avec les gouvernements provincial et fédéral. Le programme vise à permettre à des jeunes vivants avec une déficience intellectuelle légère (DIL) et/ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) – qui ont fini l'école, mais qui ne sont pas tout à fait prêts à intégrer le marché du travail – d'acquérir les compétences requises en vue d'obtenir un emploi et de le maintenir.</p> <p>Le programme comprend aussi un volet de mise en forme, dont les bienfaits sont démontrés, pour améliorer l'endurance et la capacité physique des participants dans leur vie de tous les jours ainsi qu'en milieu de travail.</p> <p>Après avoir complété la première partie du programme, les participants sont prêts à poursuivre leur cheminement en mettant en pratique tout ce qu'ils ont appris. Avec la collaboration de précieux partenaires, la deuxième partie du programme vise à établir un pont entre la fin des études et du programme, et la recherche active d'emploi. Le stage en entreprise est une occasion inégalée pour les jeunes participants d'atténuer leurs appréhensions face à leur arrivée sur le marché du travail et d'avoir confiance en leurs</p>	<p>Aucun</p> <p>Allocation de participation pour les participants équivalente au salaire minimum jusqu'à concurrence de 35 heures par semaine</p>

Activité	Clientèle visée	Date	Informations	Coût
			<p>capacités en ayant la possibilité de démontrer leurs aptitudes dans un contexte professionnel encadré.</p> <p>Le programme APE s'inscrit dans une initiative globale d'intégration où les participants cheminent à leur rythme et développent leur estime de soi en étant appelés à contribuer à la hauteur de leurs capacités à l'essor de leur communauté.</p> <p><b>Que font les participants concrètement?</b>          Voici une liste non exhaustive d'apprentissages, d'activités et d'expériences clés du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Activités exploratoires</b> pour évaluer les aptitudes, acquis et intérêts des participants afin de préparer un plan individualisé et adapter le programme aux besoins et capacités du participant.</li> <li>• <b>Formations, jeux et activités formatrices</b> afin d'acquérir des compétences et aptitudes nécessaires au travail telles que la discrétion, les marques de politesse et de respect, développer l'autonomie, le sens de l'initiative, l'estime de soi, adopter de saines habitudes de vie, devoir d'un citoyen, droits de la personne, trucs pour gérer l'anxiété, l'hygiène, la salubrité, etc.</li> <li>• <b>Travail en ateliers</b> afin d'acquérir les compétences et aptitudes nécessaires au travail telles que la dextérité, suivre les consignes, la constance dans la production, l'organisation et salubrité du poste de travail, la rapidité d'exécution, l'utilisation sécuritaire des équipements, les étapes d'exécution de tâches, etc.</li> <li>• Activités de <b>mises en forme</b> afin d'augmenter l'endurance physique, la coordination et la gestion de l'anxiété, tels la marche, la course, le patinage, la glissade, la baignade, l'entraînement de parcours sur modules, le trampoline et des sports d'équipes adaptés tels que le soccer, le hockey, le karaté, etc.</li> <li>• <b>Séance d'orientation et suivis</b> mensuels du cheminement pour chacun des participants.</li> <li>• <b>Stage</b> en entreprise.</li> </ul> <p><b>Quels sont l'horaire, la fréquence et la durée du programme?</b></p>	

Activité	Clientèle visée	Date	Informations	Coût
			<p>Le programme de formations et d'ateliers est offert cinq jours par semaine, soit du lundi au vendredi de 9 h à 16 h. Le programme exige une fréquentation à temps complet et sa durée varie de quatre à dix-huit mois, selon les besoins de chacun des participants. Le programme se termine avec un stage d'une durée de quatre à huit semaines en entreprise. Les inscriptions se font tout au long de l'année selon les places disponibles.</p> <p><b>À quel endroit se déroulent les activités?</b>          Les formations et les ateliers sont offerts au centre de services de l'AGDIA. Les activités sportives se pratiquent parfois à même le centre de services, mais nécessitent généralement des déplacements dans d'autres lieux.</p>	

Veuillez-vous inscrire au <https://www.sport-plus-online.com/prmsmvc/Home/Index>, ou en sélectionnant "inscription" sur notre site au [www.agdia.org](http://www.agdia.org), ou en téléphonant au 450 372-0694.

**Modalité de paiement :** Les frais d'adhésion et d'activités sont payables en un (1), deux (2) ou trois (3) versements; le 1<sup>er</sup> versement doit être effectué avant le début des activités. Des arrangements pour paiements différés sont possibles. Vous pourrez payer lors de votre inscription en autorisant un chèque électronique lorsque vous passerez à la caisse; les fonds pour le paiement seront ainsi directement prélevés dans le compte de banque que vous aurez identifié. Sinon, vous pourrez sélectionner votre paiement par chèque et nous le faire parvenir par la poste, venir payer à nos bureaux, ou effectuer un virement bancaire. Les frais sont payables au nom de l'AGDIA.

Lors des activités ou services offerts par l'AGDIA, il est entendu que les participants sont sous supervision en tout temps.

Des activités extérieures sont prévues tous les jours lors des camps de jour et activités de jour. Il est possible que le dîner soit pris à l'extérieur sur des tables de pique-nique prévues à cet effet. Bien entendu, les sorties et les repas extérieurs ne sont réalisés que si la température est clémente et n'est pas trop chaude ni trop froide.

Il est entendu que l'AGDIA entend promouvoir l'activité physique, l'hygiène, le respect et l'importance d'une saine alimentation dans toutes ses activités. Les repas offerts sont donc sains, équilibrés et variés.

Il est recommandé d'apporter : un chapeau de soleil, un maillot de bain, une serviette de plage, du linge de rechange, des souliers d'intérieur en hiver, des mitaines et des foulards appropriés en saison froide, le tout identifié au nom du participant, dans un sac à dos.

Tout médicament devant être administré à un participant devra avoir été prescrit par un professionnel de la santé, au nom du participant, fourni dans un pilulier ou devra être accompagné d'un formulaire d'autorisation signé par le parent ou répondant, lequel formulaire est disponible à l'accueil ou sur notre site internet [www.agdia.org](http://www.agdia.org).

Toute personne (enfant ou adulte) représentant un risque ou une menace pour la santé ou la sécurité des autres personnes fréquentant les activités de l'AGDIA, se verra refuser l'accès à celles-ci jusqu'à ce que des mesures appropriées aient été prises et assurent le respect de la santé et la sécurité de tous. Entre autres, une personne fiévreuse, contagieuse, avec des poux, avec comportement agressif sérieux ou abusif, en état d'ébriété ou sous l'effet d'une drogue, sera considérée comme représentant un risque et une menace à la santé et sécurité des autres personnes fréquentant l'AGDIA.

En cas d'urgence, le personnel de l'AGDIA prendra les dispositions nécessaires relatives à la santé du participant. Le parent ou répondant accepte d'assumer les frais qui pourraient en résulter (ambulance, etc.). Le parent ou répondant dégage le personnel de toute responsabilité face aux mesures prises. Il est entendu qu'en tout temps, il y a sur place au moins un membre du personnel qui a une formation en premiers soins et réanimation cardio-respiratoire.

**Reçus pour crédit d'impôt** : L'AGDIA émet en février de chaque année des Relevé 24 à titre de reçus pour frais de garde pour crédit d'impôt à tous les parents dont les enfants (sans limite d'âge) ont fréquenté les services je jour en semaine de l'AGDIA, c'est-à-dire pour le centre de jour, le service de surveillance avant et après l'école, les camps de jours d'été et de relâche, le répit parental, le programme PASTEL, etc. Les reçus sont émis automatiquement à tous les parents qui ont fourni leur numéro d'assurance sociale.

Le régime fiscal québécois comporte plusieurs mesures permettant de réduire l'impôt des familles, dont le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants. Ce crédit vous permet d'obtenir le remboursement d'une partie des frais que vous avez payé pour faire garder votre enfant, quel que soit son âge, s'il a une déficience intellectuelle grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques, et est à votre charge ou à celle de votre conjoint.

**En cas d'annulation**: Dans l'éventualité où l'AGDIA devait annuler une activité déjà payée, l'AGDIA remboursera le consommateur pour les services non rendus en totalité. Dans le cas où l'AGDIA fournit les services, mais que le participant est absent, l'AGDIA n'en assume aucune responsabilité et ne remboursera pas le consommateur pour les services fournis dont il ne s'est pas prévalu. Dans le cas où le consommateur demande une annulation, l'AGDIA remboursera les frais payés, tel que prescrit à l'article 195 de la loi, a) et b) ci-dessous pour le nombre de jours stipulé, et ce entre la date de résiliation et la fin de l'activité.

**Droit de résiliation** : Selon la Loi sur la protection du consommateur :

Art. 193 : Le consommateur peut, à tout moment et à sa discrétion, résilier la participation à une activité au moyen d'un avis écrit à cet effet à l'AGDIA. L'activité est résiliée de plein droit à compter de l'avis de résiliation.

Art 194 : Si le consommateur résilie l'activité avant que l'AGDIA n'ait commencé à exécuter son obligation, la résiliation s'effectue sans frais ni pénalité pour le consommateur.

Art 195 : Si le consommateur résilie l'activité après que l'AGDIA ait commencé à exécuter ses engagements, les seules sommes que l'AGDIA peut exiger de lui sont : a) le prix des services qui lui ont été fournis, calculé au taux horaire, au taux à la journée ou au taux à la semaine stipulé dans le contrat et b) à titre de pénalité, la moins élevée des sommes suivantes : 50\$ ou une somme représentant au plus 10% du prix des services qui ne lui ont pas été fournis.

Art 196 : Dans les dix jours qui suivent la résiliation du contrat, l'AGDIA doit restituer au consommateur la somme d'argent qu'il doit à ce dernier.